

Saint-Pierre, le 24/02/2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MARIO : EXPLORER LES FONDS MARINS POUR MIEUX PROTÉGER LEURS ECOSYSTEMES

Le 24 février 2025, l'Agence française de développement (AFD) et l'Union européenne (UE) ont signé une convention de financement avec les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) pour lancer officiellement le programme « *Préservation des écosystèmes marins et gestion durable des ressources naturelles du sud-ouest de l'océan Indien* » (MARIO).

Alors que la **Conférence des Nations Unies sur les Océans (UNOC)** se tiendra en juin à Nice, la préservation du milieu marin s'impose plus que jamais comme un enjeu majeur face aux défis climatiques, à l'érosion de la biodiversité et pour un développement durable des territoires côtiers et insulaires. L'océan est le deuxième poumon de la planète et joue un rôle de régulateur du climat. Il absorbe plus du quart du dioxyde de carbone (CO₂) issu de la combustion des énergies fossiles, et produit 50% de notre oxygène. Et ce, grâce aux écosystèmes qu'il abrite.

Les **Terres australes et antarctiques françaises (TAAF)** abritent une biodiversité exceptionnelle et couvrent un vaste espace maritime abondant en ressources marines. Cette étendue fait de la France la deuxième puissance maritime mondiale après les Etats-Unis. Bien que ces territoires ne soient pas habités de manière permanente et que l'exploitation des ressources marines y soit limitée, **leurs écosystèmes marins sont menacés par le changement climatique, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) et l'intensification du trafic maritime**. Dès lors, ces territoires insulaires et leurs zones marines associées confèrent à la France une responsabilité majeure sur la scène internationale pour relever les grands défis environnementaux.

C'est dans ce contexte que le projet MARIO a été initié. Son objectif ? **Préserver les écosystèmes marins et les ressources naturelles des TAAF et plus largement de la zone sud-ouest de l'océan Indien**, à travers :

- L'amélioration de la connaissance et le suivi des écosystèmes marins ;
- Une meilleure caractérisation de certaines pressions (pêche INN, pollution sonore maritime) qui pèsent sur ces écosystèmes ;
- Le développement de mesures de gestion adaptées ;
- Et le renforcement de la coopération régionale des TAAF avec son voisinage.

Le projet MARIO offrira aux TAAF une meilleure connaissance de zones actuellement peu ou pas explorées, telles que les monts sous-marins du Canal du Mozambique et le Plateau del Cano, situé à la frontière des zones économiques exclusives (ZEE) françaises et sud-africaines. Ce projet se concentrera sur des espèces emblématiques à forts enjeux de conservation, comme les albatros, les orques et les cachalots, et permettra de mieux caractériser les pressions environnementales qui les affectent.

Les informations recueillies permettront d'élaborer des mesures de protection et de gestion des écosystèmes marins et des ressources naturelles, notamment dans le cadre de la création de la réserve naturelle nationale des Îles Éparses et du suivi de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO. De plus, ces connaissances bénéficieront aux territoires voisins confrontés à des défis similaires, en particulier l'Afrique du Sud.

« Le partenariat de longue date entre les TAAF, l'UE et l'AFD joue un rôle clé dans la préservation des écosystèmes marins et la gestion durable des ressources naturelles de l'océan Indien. Le succès du projet RECI sur la restauration des écosystèmes insulaires et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, achevé fin 2024, illustre l'impact de cet engagement commun. Avec le lancement du projet MARIO, cette coopération se poursuit et s'intensifie, en synergie avec d'autres initiatives que nous soutenons dans la région, telles que l'accompagnement des aires marines protégées, via le programme Varuna ou encore l'appel à projets SIOMPA avec l'Agence Nationale de la Recherche sur la connectivité des écosystèmes marins. » a déclaré Patricia Aubras, Directrice régionale de l'AFD dans l'océan Indien.

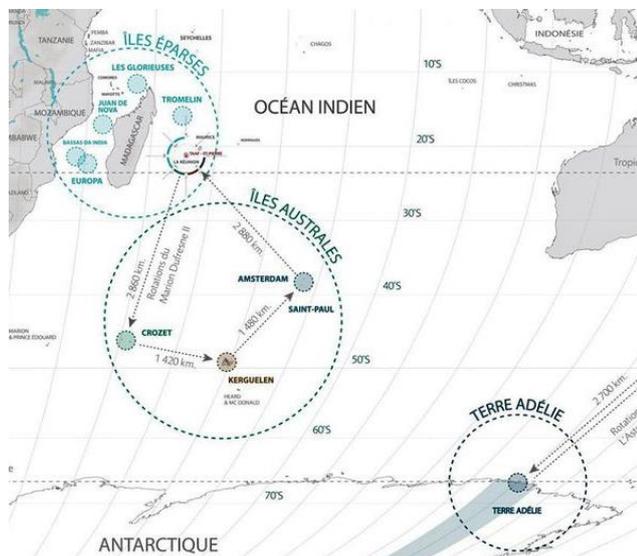
« Ce nouveau projet partenarial entre l'UE, l'AFD, et les TAAF va être, pour notre collectivité, un formidable accélérateur pour développer la connaissance des écosystèmes marins, eu égard aux 2,3 millions de km² de notre domaine maritime. Sans faire une liste exhaustive des actions prévues, la réalisation de campagnes d'exploration des monts sous-marins, l'instrumentation du canal du Mozambique, le développement d'outils innovants pour le suivi des cétacés et pour la surveillance des pêcheries, contribueront à n'en pas douter au renforcement des mesures de gestion de notre territoire et de nos aires marines protégées. Et à l'image du projet RECI qui vient de s'achever, les TAAF ne manqueront pas de partager l'expérience et le savoir-faire acquis grâce au projet MARIO avec nos partenaires du sud-ouest de l'océan Indien. » a déclaré Florence JEANBLANC-RISLER, préfète, administratrice supérieure des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF).

« L'Union européenne est un partenaire fermement engagé aux côtés des Pays et Territoires d'Outre-Mer. Cet engagement a été réaffirmé dans la Déclaration d'Association d'Outre-Mer signée en 2021, qui vise à contribuer au développement durable de ces territoires et à favoriser leur intégration régionale. Dans un contexte global où les challenges économiques, sociaux et environnementaux deviennent de plus en plus complexe, le partenariat UE-Pays et Territoires d'Outre-Mer constitue un très grand atout. Dans ce cadre, une collaboration fructueuse entre les TAAF et l'UE est en place depuis plusieurs années, à travers différentes initiatives visant à restaurer, protéger et gérer durablement les ressources et le patrimoine naturel exceptionnel de ces territoires. L'action des TAAF, à travers de nouveau projet MARIO, sera une contribution précieuse aux stratégies et engagements internationaux de l'UE en matière de conservation et d'utilisation durable des ressources marines », a déclaré S.E. Oskar Benedikt, Ambassadeur de l'Union européenne auprès de la République de Maurice et de la République des Seychelles (en charge de la coopération avec les TAAF).

Financé par une délégation de fonds de l'UE à l'AFD de 3,66 M€ et un financement complémentaire sur fonds propres des TAAF de 200 000 €, le projet MARIO sera mis en œuvre par les équipes des TAAF en collaboration avec des instituts de recherche français.

A propos :

Terres australes et antarctiques françaises



Les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) sont constituées de cinq districts : l'archipel Crozet, l'archipel Kerguelen, les îles Saint-Paul et Amsterdam (ces trois districts constituant les Terres australes, ou districts austraux), la terre Adélie en Antarctique, et les îles Éparses. Ces dernières, rattachées aux TAAF depuis la loi du 21 février 2007, rassemblent dans le canal du Mozambique les îles tropicales de l'archipel des Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India, ainsi que Tromelin au nord de La Réunion. La zone économique exclusive (ZEE) associée, de 2,3 millions de km² soit plus de 20 % du territoire maritime français, permet à la France d'être la deuxième puissance maritime mondiale.

Territoire sans population permanente ni élus, les TAAF sont placées sous l'autorité d'un préfet, administrateur supérieur, qui y exerce l'intégralité de l'action publique. L'administration supérieure assure des missions de souveraineté, de soutien à la recherche scientifique et de préservation du patrimoine naturel.

La multiplicité de ces missions, l'isolement des territoires, le maintien d'activités scientifiques en milieux extrêmes et isolés, demandent aux TAAF de mettre en place une chaîne logistique complexe, assurée notamment par leur navire ravitailleur, *Le Marion Dufresne*, et leur patrouilleur polaire brise-glace, *L'Astrolabe*.

Agence française de développement (www.afd.fr)

L'Agence française de développement (AFD) contribue à mettre en œuvre la politique de la France en matière d'investissement durable et de solidarité à l'internationale. À travers ses activités de financement du secteur public et des ONG, ses travaux et publications de recherche (Éditions AFD), de formation sur le développement durable (Campus AFD) et de sensibilisation en France, elle finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et résilient.

Nous construisons avec nos partenaires des solutions durables, avec et pour les populations. Nos équipes sont engagées dans plus de 2 700 projets sur le terrain, dans les Outre-mer, et plus de 115 pays, pour le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, ou encore la santé mondiale. En complémentarité avec Proparco et Expertise France, l'AFD contribue ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable (ODD).

Du côté des autres, pour un monde en commun.

Union Européenne

L'Union européenne est une union économique et politique de 27 pays européennes. Elle est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, d'Etat de droit, ainsi que de respect des droits de l'Homme. Elle agit à l'échelle mondiale pour promouvoir le développement durable des sociétés, de l'environnement et des économies. Les efforts internationaux de l'UE visent notamment à relever les défis environnementaux et à promouvoir la mise en œuvre de politiques ambitieuses en matière d'environnement, de climat et d'énergie.

L'association avec les Pays et Territoires d'Outre-Mer et l'Union européenne vise à promouvoir le développement économique et social de ces territoires et à établir des relations étroites entre eux et l'UE dans son ensemble.

Cabinet de la préfète, administratrice supérieure des TAAF

Service communication
1 Rue Gabriel Dejean - 97410 Saint-Pierre
Tél : 02 62 96 77 55 / 06 92 96 55 74
E-mail : communication@taaf.fr

Agence française de développement (AFD)

Contact presse : Antoine Favreau, responsable de communication régionale : favreau@afd.fr

Union Européenne (UE)

Contact presse : Corinne Paya, responsable de communication : delegation-mauritius-press@eeas.europa.eu